

# Le dernier droit

*Ne plus subir. Décider nous-mêmes. Manifeste pour le RIC constituant*

---

Il existe, dans toute société, une question qui commande toutes les autres, et que nous avons désappris de poser. Ce n'est pas : *pour qui voter ?* C'est : ***qui décide en dernier recours ?***

## 1. Nous ne voulons plus subir

---

Tous les cinq ans, une série d'élections détermine par qui nous serons gouvernés. Et d'année en année, le même mouvement s'accroît : de plus en plus d'électeurs votent pour le moins mauvais à leurs yeux, tandis qu'une part croissante refuse ce choix par défaut et s'abstient.

Mais ces élections décident d'autre chose, dont nous parlons rarement : elles désignent qui tranche en dernier recours. Le président et le Parlement. Un millier d'élus, qui adopteront les lois, voteront le budget, signeront les traités, modifieront la Constitution. Et nous, pendant ce temps, nous subissons.

Nous subissons des politiques budgétaires irresponsables. Nous subissons une bureaucratie toujours plus inefficace et des services publics qui se dégradent. Nous écrivons à un élu : il ne répond pas. Nous poussons la porte d'une administration : elle nous complique la vie au lieu de nous la simplifier. Nous voulons créer une entreprise : nous franchissons des obstacles sans fin. Et pour seule perspective, nous attendons les prochaines élections, où nous irons voter sans conviction pour ceux qui nous gouverneront ensuite. Tous croient qu'ils réussiront là où les autres ont échoué. Tous échouent à leur tour.

**Cette situation n'est pas une fatalité.** D'autres peuples ont conquis ce droit de décider en dernier recours. Chez eux, chaque citoyen peut proposer une loi constitutionnelle, et chacun peut l'accepter ou la rejeter. Aucun représentant — élu ou non, local, national ou supranational — ne peut s'y opposer. Ils décident donc sans leurs élus, à tout moment. Et de ce fait, ils les sanctionnent en permanence.

Regardez ce que cela change. Les représentants travaillent pour les citoyens, mais ils ne décident pas à leur place. Sachant que ceux qu'ils représentent peuvent trancher sans leur aval — y compris sur leurs salaires, leurs conditions de travail, leurs droits — ils deviennent attentifs à ceux qui ne pensent pas comme eux. Ils deviennent polis, accessibles, travailleurs. Et les citoyens, eux, relèvent la tête : ils s'adressent à l'État avec l'assurance d'un patron.

Ce droit n'a rien d'une nouveauté. Il est la suite logique d'une longue série de conquêtes civiques, qui nous ont rendus, une à une, moins passifs et moins serviles. Les premières Constitutions ont énoncé nos droits et nous ont tirés de la servilité où nous tenait le bon vouloir des monarques. Le suffrage nous a donné le pouvoir de chasser un représentant qui ne nous convient pas — et, grâce à lui, d'autres droits ont été arrachés. Mais aujourd'hui, alors que nous sommes plus instruits et plus riches que nos aînés, un dernier droit nous manque : celui de décider du contenu de notre Constitution. Autrement dit, le droit de légiférer sur notre avenir.

Ce droit a élevé les peuples qui l'ont conquis. Les Suisses, les Uruguayens, les Californiens tiennent leur Constitution entre leurs mains — et, avec elle, le sort de leurs représentants. Leurs histoires n'ont rien de commun ; ils comptent pourtant, chacun sur son continent, parmi les peuples les plus prospères et les plus heureux. Ils sont responsables de ce qui ne va pas chez eux, et responsables de l'améliorer. Cela ne dépend que d'eux. Et ils le font très bien.

## 2. Une idée résolument française

---

On nous répète que cette vision des choses — la démocratie directe, ou, comme l'ont nommée les Gilets jaunes, le référendum d'initiative citoyenne constituant — ne serait pas pour nous. Ailleurs, cela fonctionne ; mais notre culture et la taille de notre pays la rendraient inadaptée à notre réalité.

La vérité historique dit l'exact opposé. Cette idée est née ici. C'est en France que Condorcet, le plus grand mathématicien du vote de son siècle, inventa un système permettant de pratiquer la démocratie directe dans un grand pays. Ce système figurait dans la Constitution de 1793, suspendue pendant la Terreur, puis abandonnée. La première Constitution officielle de l'histoire où les citoyens contrôlaient directement leur destin était française.

Malgré cet abandon, l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme toujours : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir **personnellement, ou par leurs représentants**, à sa formation. » Nous ne citons jamais la seconde moitié de la phrase. Nos fondateurs avaient prévu deux voies ; nous n'en avons jamais emprunté qu'une, et nous avons transformé une option en fatalité.

La France fut aussi le lieu où, après 1848, les idées de Moritz Rittinghausen — qui influenceront de façon décisive la mise en place de la démocratie directe en Suisse et aux États-Unis à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle — connurent leur plus large diffusion. Victor Considérant les popularise. Joseph Déjacque, l'anarchiste qui inventa le mot « libertaire », leur consacre un livre en 1859. Alexandre Ledru-Rollin, le républicain à qui nous devons le suffrage universel masculin, les porte dans son projet présidentiel de 1848. La Commune de Paris en fait un mot d'ordre. Les Suisses, les Américains et les Uruguayens ont lu nos débats, et ils les ont appliqués. Nous, nous les avons rangés au grenier. Exiger la démocratie directe n'est donc pas une importation : c'est un rapatriement.

## 3. Rééquilibrer la décision

---

Il n'existe qu'un seul verrou, et il porte un numéro : l'article 89 de la Constitution. Il dispose que seuls les représentants ont le pouvoir de changer les règles du jeu, les citoyens n'ayant la possibilité de les voter que lorsque le Président y consent. Le résultat est sans appel : sur les vingt-trois révisions constitutionnelles opérées par l'article 89, une seule a été soumise au vote du peuple.

Nous demandons que chaque citoyen puisse initier n'importe quelle révision constitutionnelle. Que cette proposition soit soumise à référendum dès lors que sept cent mille citoyens la soutiennent par pétition. Et que ce référendum devienne la seule façon de ratifier une révision, le Parlement ne pouvant plus le faire à notre place.

Le cœur de notre projet tient donc en deux amendements. Le premier ajoute quelques mots à l'article 89 : le droit de proposer une révision constitutionnelle appartiendra aussi à chaque électeur inscrit, dès lors que sept cent mille citoyens le soutiennent. Le second supprime la trappe du Congrès : plus aucune révision, d'où qu'elle vienne, ne pourra entrer en vigueur sans référendum. En moins de soixante mots ajoutés, la France cesse d'être un pays où l'on consulte le peuple pour devenir un pays où le peuple décide.

Comprenez pourquoi cette mesure, et elle seule. La démocratie directe n'est pas une réforme parmi d'autres : **c'est la clé qui ouvre toutes les portes**. Une fois la Constitution entre leurs mains, les citoyens pourront rééquilibrer eux-mêmes ce qui doit l'être. Faut-il encadrer le 49.3 ? Durcir les règles anti-corruption ? Élargir l'intervention des citoyens en matière législative ? Relâcher certaines contraintes venues de l'Union européenne ? Modifier les règles pour devenir Français ? Toutes ces questions, avec les dimensions techniques qu'elles comportent, feront l'objet de débats publics dès que suffisamment de citoyens le voudront.

Nous ne prétendons pas trancher ces questions seuls. Nous avons des suggestions à faire, des expertises à donner. Mais nous pensons résolument qu'il vaut mieux des règles largement acceptées, même

imparfaites, que des règles théoriquement bonnes dont personne ne veut. Nous voulons un pays qui unit ses citoyens et les rend tous responsables de son avenir. Et nous sommes prêts à renoncer à toutes nos bonnes idées pour le bâtir.

C'est pourquoi notre programme est volontairement pauvre : nous ne travaillons pas sur une liste de réformes concrètes, mais sur les règles du jeu, à l'intérieur desquelles toutes les réformes doivent pouvoir s'affronter loyalement. Solution Démocratique n'est ni de droite ni de gauche, et ne le sera jamais. C'est un mouvement pour la conquête de nouveaux droits civiques et, grâce à eux, d'une nouvelle manière de faire de la politique.

#### 4. Ce que deviennent les élus

---

Vient alors l'inquiétude la plus légitime, et nous voulons y répondre sans détour : allons-nous voter sur tout, chaque semaine, sur des textes de trois cents pages ? Non. Cette caricature n'a jamais existé nulle part.

Regardez la Suisse, où l'on pratique cela depuis un siècle et demi. Un Suisse ne passe pas ses journées à voter : il se prononce quelques fois par an, sur quelques objets, et il délègue tout le reste. Sur vingt ans, environ **1 % seulement** de la production législative est passée par les urnes. Ce sont les députés qui écrivent les lois, les fonctionnaires qui les appliquent, les juges qui les interprètent. Le citoyen délègue — mais il ne se dessaisit pas. Il garde la clé.

Nous ne voulons donc pas supprimer les élus. Nous voulons les remettre à leur place. Le Parlement continue d'écrire la loi, de contrôler le gouvernement, de négocier les compromis : il ne perd *aucune* de ses fonctions. Il perd une seule chose — son contrôle des règles du jeu. Les élus cessent d'être les propriétaires de la Constitution pour en redevenir les gardiens.

Et voici ce que personne ne dit : ce dispositif rend les élus plus forts, pas plus faibles.

Il les rend plus forts, d'abord, parce que l'essentiel se joue avant le vote. Un pouvoir qui sait que sept cent mille signatures peuvent le renvoyer devant le pays anticipe, explique, négocie, délibère. C'est la démocratie de l'anticipation, non celle du tumulte — et ce n'est pas un hasard si la Suisse est le pays du consensus plutôt que celui de la guerre civile permanente. À la table des négociations internationales, un ministre qui peut dire « je ne peux pas accepter cela, mon peuple le rejettera » dispose d'une arme que les nôtres n'ont pas.

Il les rend plus forts, surtout, parce qu'il les protège. Un maire qui peut dire « les habitants ont tranché » n'est plus seul face à la colère. Aujourd'hui, nos élus portent seuls le poids de choix qu'ils n'ont souvent pas faits, et ils le paient — par les démissions, par les insultes, parfois par les coups. Partager la décision, c'est aussi partager le fardeau.

En un mot : **nous ne voulons pas gouverner à la place des élus. Nous voulons qu'ils cessent de gouverner à notre place.**

#### 5. Ce n'est pas une utopie

---

C'est un régime qui existe, et bien étudié. La Suisse, l'Uruguay, le Liechtenstein, quinze États américains se gouvernent de cette façon. Ils sont prospères et très peu corrompus. Leurs populations sont dynamiques et heureuses. Le peuple n'y écrase pas ses minorités : le droit d'initiative les arme, car elles peuvent menacer d'un référendum et obtiennent d'être entendues en amont. Il n'y ruine pas les comptes : les cantons dotés du référendum budgétaire dépensent 7 à 12 % de moins, et quand on a proposé aux Uruguayens d'abaisser leur âge de départ à la retraite et d'augmenter leurs pensions, ils ne l'ont pas fait. Il n'y devient pas plus bête : près de 70 % des votants suisses savent justifier leur choix par le contenu du texte, contre 15 % des électeurs capables de justifier le choix d'un représentant. Et il n'y devient pas plus violent : un peuple qui peut dire non par les urnes n'a pas besoin de le dire par le feu.

Attention aux imitations. On vous promettra « plus de référendums » : ce sont des plébiscites, convoqués d'en haut, qui renforcent celui qui les déclenche — Napoléon en usait, Cameron aussi. On vous promettra une assemblée constituante : c'est un moment, pas un mécanisme, et l'on vous demande de faire confiance à un processus dont personne ne connaît l'issue. On vous promettra un RIC purement législatif : le Parlement pourra en durcir les conditions dès qu'il sera gêné, comme l'a fait la Lettonie, où plus aucun référendum ne s'est tenu pendant dix ans.

Il n'y a donc que deux questions à poser à tous les candidats : « **Selon votre projet, un citoyen aura-t-il besoin de ses représentants pour lancer une révision de la Constitution ?** » et « **ses représentants pourront adopter une révision sans lui ?** ». Si la réponse aux deux questions est « oui », vous n'aurez gagné aucun nouveau droit réel.

## 6. L'appel

---

À l'heure où notre démocratie est malmenée, nous demandons de revenir à l'essentiel : la souveraineté populaire.

Notre engagement est daté et vérifiable. Le texte sera déposé **dès le premier mois du mandat**, sans préalable ni commission. Avec les garde-fous sans lesquels ce droit ne servirait qu'aux puissants : majorité simple sans quorum de participation — un quorum transforme l'abstention en arme, et les vingt-quatre référendums italiens de 1995 à 2011 ont tous été coulés ainsi ; financement public des campagnes ; interdiction de rémunérer les collecteurs de signatures ; vérification par une autorité indépendante du gouvernement. Et nous prendrons cet engagement **devant notaire** — nous l'avons déjà obtenu d'un candidat en 2022 ; nous nous l'imposerons à nous-mêmes.

Voici notre promesse la plus sérieuse : **si un autre candidat, plus aguerri au jeu politique, prend le même engagement, avec la même précision et les mêmes garanties, nous nous retirerons en sa faveur**. Sans condition, sans négociation de poste, sans contrepartie. Notre victoire, ce n'est pas notre élection : c'est que cette mesure devienne impossible à esquiver.

**Si vous êtes maire ou élu local** : parrainez cette candidature. En 2022, nous avons réuni trente-six parrainages ; il en faut cinq cents. Vous êtes les premiers dépouillés par la recentralisation, et ce dispositif ne vous affaiblit pas : il vous rend le pouvoir d'être acteurs des réformes territoriales, et vous n'aurez plus à les subir.

**Si vous êtes citoyen** : posez les questions. À chaque candidat, sur chaque plateau, dans chaque réunion publique : qui pourra changer la Constitution sans vous ? Pourrez-vous changer la Constitution sans nous ? Exigez un chiffre, un article, une date. Refusez les slogans. Et ne vous absteniez pas : ceux qui s'abstiennent le plus sont exactement ceux qui réclament ce droit le plus fort, et leur silence n'est pas une menace — c'est une délégation.

**Si vous voulez agir** : rejoignez-nous. Il n'y a ni appareil, ni carrière, ni places à distribuer. Il y a des signatures à recueillir, des maires à convaincre, des arguments à porter.

Le XIX<sup>e</sup> siècle a conquis le droit de choisir ses gouvernants. Le XX<sup>e</sup> l'a étendu à tous. Il nous reste un droit, un seul, et c'est le dernier : celui d'écrire nous-mêmes les règles selon lesquelles nous sommes gouvernés. En 1793, la France se l'était donné. Elle ne l'a jamais exercé. Deux cent trente ans plus tard, la question reste ouverte, et elle n'a pas vieilli d'un jour.

Nous ne voulons plus subir. Nous voulons décider.

---

**Jusqu'où sommes-nous prêts à soigner notre démocratie ?**

